

Accompagnement professionnel personnalisé

Aide financière pour les entreprises québécoises du secteur des pêches

Objectif



Dans le cadre de la crise qui secoue les industries des pêches à la crevette et au flétan du Groenland (turbot), la MRC de La Côte-de-Gaspé déploie une aide financière à l'intention des entreprises liées au secteur des pêches, afin d'assurer un soutien personnalisé aux pêcheurs et entreprises touchées durement par la situation.

Accompagnement professionnel personnalisé

Aide financière pour les entreprises québécoises du secteur des pêches

Information :

Carol Cotton, directeur au développement
MRC de La Côte-de-Gaspé
carol.cotton@cotedegaspe.ca
(418) 368-7000 poste 225

Formulaire de demande disponible au
www.cotedegaspe.ca/peches

À qui s'adresse l'aide financière ?



- Pêcheurs de crevette et/ou de turbot;
- Entreprises dans la transformation de la crevette et du turbot;
- Entreprises de produits et services aux pêcheurs ou transformateurs, fortement impactées par la situation.

L'aide est disponible pour l'ensemble du Québec.

Les projets admissibles



Selon les besoins et réalités de chaque entreprise admissible, l'aide financière pourrait servir à défrayer les coûts pour réaliser :

- Une analyse financière;
- Une étude de marché;
- un mandat de restructuration ou réorganisation des opérations;
- Une étude de développement de produits.

Les paramètres financiers



- Aide maximale de 5 000 \$ par entreprise (taux horaire fixé à un maximum de 200 \$ pour le service professionnel retenu);
- Contribution non-remboursable à la hauteur de 90 % des coûts de l'accompagnement professionnel autorisé;
- Mise de fonds du milieu de 10 % obligatoire.

Une initiative de



Une initiative rendue possible grâce à l'appui financier de



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

Canada Economic
Development
for Quebec Regions